



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

21 décembre 2017

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Ville de Richmond tenue au 745 rue Gouin, le jeudi 21 décembre 2017 à 17 h 30, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, et en la présence du maire suppléant, Charles Mallette, et des conseillères et conseillers Céline Bourbeau, Guy Boutin, Clifford Lancaster, Gérard Tremblay, Cathy Varnier, ainsi que du directeur général et secrétaire-trésorier, Rémi-Mario Mayette. Le secrétaire-trésorier adjoint, Martin Lafleur, est absent.

**PROJET D'ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
Le 21 décembre 2017 à 17 h 30**

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Gestion et administration
 - 3.1. Administration – Direction générale
 - 3.1.1. Règlement no. 241 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018 et fixant les conditions de perception - Adoption
 - 3.1.2. Règlement no. 242 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires - Adoption
4. Période de questions
5. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire constate le quorum et souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

2017-12-21-01 E

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. (Adoptée)

3. GESTION ET ADMINISTRATION

3.1 Administration – Direction générale

2017-12-21-02 E

3.1.1 Règlement no. 241 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018 et fixant les conditions de perception – Adoption

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU unanimement par les conseillers que le règlement no. 241 déterminant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2018 et fixant les conditions de perception soit adopté tel que présenté. (Adoptée)

2017-12-21-03 E

3.1.2 Règlement no. 242 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires - Adoption

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU unanimement par les conseillers que le règlement portant le no. 242 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires soit adopté tel que présenté. (Adoptée)



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

À l'invitation du maire, les citoyens présents sont invités à faire part de leurs demandes ou commentaires.

M. André Desfossés demande si ce sont les mêmes taux pour tous les citoyens compte tenu de la fusion avec la Municipalité du Village de Melbourne. Le directeur lui explique qu'il existe encore des taux différents pour l'ancien village, mais que ces taux auront complètement disparu d'ici quelques années.

2017-12-21-04 E

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU unanimement par les conseillers, à 17 h 38 que la réunion soit levée.

(Adoptée)

Maire

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants no. 676.

Rémi-Mario Mayette,
directeur général et
secrétaire-trésorier